



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-48

Séance du 26/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
19/06/2025

Date d'affichage
20/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. PAQUET Frédéric donne pouvoir à M. BONDON Pierre, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme IKHELF Dalila, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :
Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Demande de subvention auprès de l'Etat - DSIL 2025 - Rénovation énergétique des Bâtiments communaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines
Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines
01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 04863-2025 0627-202543-DE

VU l'article L. 2122.22 de ce même Code,

VU l'appel à projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025 auprès de l'Etat pour la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables des bâtiments publics,

CONSIDERANT le projet d'amélioration énergétique dans les bâtiments communaux de la Crèche, la Mairie et ses annexes (Maison des Solidarités) et du bâtiment dit « La Poste »,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter l'Etat au titre de ce dispositif,

CONSIDERANT l'opération et les modalités de financement,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel pour cette opération sur la base d'un avant-projet-sommaire à 586 000 € HT soit 778 200 € TTC :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel HT	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
CAF (crèche)		90 000 €	15,35 %
Financements publics			
Etat	DSIL 2025	157 050,00 € *	26,80 %
Région		209 000,00 €	35,67 %
Auto-financement			
Fonds propres		129 950 €	22,18 %
Total HT		586 000,00 €	100 %

***Décomposition du montant DSIL 2025 : 157 050,00 €**

- Crèche : 52 350,00 € HT
- Mairie et ses annexes (Maison des Solidarités) : 52 350 € HT
- Bâtiment dit « La Poste » : 52 350 € HT

CONSIDERANT l'échéancier prévu pour la réalisation de ce projet :

- **Durée de l'opération** : 5 mois
- **Date de début des travaux** : 1^{er} décembre 2025
- **Date de fin des travaux** : 31 mai 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 586 000 € HT

APPROUVE le plan de financement exposé.

APPROUVE l'échéancier prévu pour la réalisation de ce projet

2025/02
18

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et de signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 27 juin 2025



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée f.legalite.com

99_DE-078-2178 04863-2 025 06 27-2 025 43-DE